



COMITE INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Transmission par e-mail

Ministère du Développement Durable
DG Trésor au
Ministère de l'Économie et des Finances

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons ci-après les observations du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) relatives au projet de décret en référence :

Argumentaire :
L'investissement socialement responsable se propose de favoriser les entreprises "vertueuses". Il doit se proposer aussi d'inciter les entreprises à progresser. A ce titre, le dialogue actionnarial, dont le vote en AG des actionnaires est la pièce maitresse, doit donc apporter sa contribution au comportement des entreprises. **Le CIES suggère donc d'inclure la politique de vote en AG des actionnaires au sein de l'information délivrée par les sociétés de gestion de portefeuille.**

>> A l'article 1, premier paragraphe, alinéa 1,

Le CIES propose de compléter le texte : "Présentation de la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement"

en y ajoutant à sa suite : "et sur sur la prise en compte de ces mêmes critères dans la politique d'exercice des droits de vote en AG des actionnaires".

>> et, de la même façon, Toujours dans l'article 1, deuxième paragraphe, alinéa 5 (le dernier), le CIES propose de compléter de la même manière :

"Description de la manière dont la méthodologie d'analyse est intégrée au processus d'investissement et de désinvestissement"

en y ajoutant aussi à sa suite : "et de la manière dont cette même méthodologie est intégrée au processus d'exercice des droits de vote en AG des actionnaires".

Vous remerciant de prendre bonne note de ces suggestions, nous vous signifions, au nom du CIES, l'expression de nos cordiales salutations,

Pour le CIES,
Jean CONAN
mail : comite.cies@free.fr
tél : 06 69 04 99 45
<http://comite.cies.free.fr>